

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: (Payable d'avance)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, \$1 0 0

Abonnement a l'Album Canadien, litteraire et Medical, \$1 0 0

PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, premiere insertion, \$2 0 0

Education.

Industrie.

Progres.

Contemporains Illustres.

M. DE CORMENIN.

Personne plus que moi ne rend justice aux lumieres et a la rectitude d'esprit de notre honorable collegue M. de Cormenin...

Ah! si vous m'inspirez, vierges de l'Hippocrène, J'irai, je veux redire aux nymphes de la Seine...

Ode de M. de Cormenin sur la bataille de Lutzen, 1813.

Les secourus révolutionnaires qui agitent dans leurs bureaux les jeunes gouvernements du Nouveau-Monde font que nous nous serons encore plus étroitement entouré d'un trône de nos rois...

Les races dynastiques s'en vont, et peut-être avant qu'un demi-siècle ne s'écoule, le soleil dans sa course ne les verra plus sur la terre d'Europe...

Si Timon possède toutes les qualités éminentes de l'écrivain, il a de plus ce qui manque trop souvent, la fermeté de caractère et ce don de prévoir qui n'appartient qu'aux esprits supérieurs...

Il vaudrait mieux faire des discours que des pamphlets. M. Dupin, sur M. de Cormenin.

La bonne question! Qu'est-ce donc qu'un pamphlet? Mais c'est parfois une puissance plus formidable que les harangues parlementaires...

De l'acte de morphine, un grain dans une coupe se perd, n'est point senti, dans une tasse fait vomir, en une cuillerée tue, et voilà le pamphlet.

Si je m'en croyais, j'irais ainsi d'épigramme en épigramme jusqu'aux bouts de mes trente-six pages; chaque lecteur prendrait dans ce salmigondis de citations ce qui lui conviendrait...

M. de Cormenin a dit en parlant de lui-même qu'il se faisait aimer et haïr jusqu'à la fureur, et il a dit vrai; c'est un de ces dieux populaires pour lesquels il n'y a pas de milieu entre la fustigation et l'incroyable; le lecteur aura naturellement le privilège d'exercer un tolle général.

L'autre ou le temple est situé au troisième étage d'une belle maison de la place de la Madeleine; l'intérieur en est joli, propre, et même un peu coquet pour un pamphlétaire. Il y a là des livres, des tableaux, des canapés, des fauteuils, et tout un attirail de confort qui ne manquerait pas de poésie en beau ot en laid, mais qui n'aurait rien de commun avec le vrai; venez plutôt avec moi faire une petite visite au monstre dans son antre ou au dieu dans son temple.

blent ne pas appartenir au même personnage, se nuiraient-ils, se compléteraient-ils, ou s'étoufferaient-ils réciproquement? je l'ignore; toujours est-il qu'il y a, dans les Etudes sur les orateurs parlementaires, un passage qui m'a fort amusé.

Dans ce passage Timon raille très spirituellement M. Dupin au sujet d'un certain article anonyme du Dictionnaire de la Conversation, qu'il met sans façon sur le compte de l'honorable député de la N èvre, et ou il est dit que lui, M. Dupin, est Démétrios à la tribune, Cicéron au barreau et Caton l'Ancien dans les champs; si M. Dupin est vraiment le père de cette ébouriffante comparaison, et cela me paraît bien fort pour pouvoir être avancé sans preuve, Timon a grandement raison de prendre en pitié cette vanité comique et de s'écrier que la flatterie gâte les présidents comme les rois; mais la flatterie ne gâterait-elle pas aussi un peu les pamphlétaires? Tournez la page, s'il vous plaît, et vous trouverez ceci:

"M. Dupin n'a jamais eu qu'une ambition: "vulgaire et facile à contenter. S'il n'a voulu "être que président de la chambre, procureur-général de la cour de cassation et grand-croix "de la Légion-d'Honneur, il folloit qu'il fit des "discours et non des pamphlets; mais s'il veut "laiser arriver a la postérité, il fallait qu'il fit "des pamphlets et non des discours." ("O nature! Voyez-vous Timon qui blâme le péché dix lignes plus haut, et qui tombe dans le péché dix lignes plus bas? Visio meliora proboque, deterrita sequor, a dit Sénèque; tout n'est que vanité, et nous en tenons tous: graves procureurs-généraux, pamphlétaires célèbres et biographes obscurs, car moi pauvre qui vous parle, j'ai encore à ce moment la fibre si agréablement chatouillée par quelques lignes tombées d'une illustre plume en un certain lieu, au sujet de certaine galerie, que vous me voyez dans un embarras extrême, ne sachant par où commencer, ne pouvant être vrai sous peine d'être ingrat, ne pouvant être reconnaissant sous peine d'être flateur. Heureusement pour moi que l'appréciateur anonyme, refusant ceux qui me jugent trop sévère, me reproche à son tour d'être trop universellement bienveillant. Il prétend que mon indifférence systématique refroidit ma palette; hélas! Timon, je n'ai jamais eu ni pinceau ni palette; qu'en ferais-je l'ignorant l'art de m'en servir. J'esquisse grossièrement au crayon, je cherche surtout à attraper tant bien que mal la ressemblance, et je ne passe du coloris qui chabouit quelque fois les yeux, et fait perdre de vue la ligne; mais enfin, puisque vous tenez essentiellement à la couleur, je vais essayer de broyer un peu d'ocre sur la paume de ma main en manière de palette. Si par hasard vous allez trouver dans votre portrait des teintes un peu trop vives, ne vous en prenez qu'à vous-même, qui voulez faire sortir un biographe du cercle de ses attributions.

Et d'abord, vous autres lecteurs, quelle idée vous faites vous de la personne de Timon? une idée probablement très fautive. Méfiez-vous des peintres, ce n'est jamais la figure de l'homme qu'ils peignent, c'est le talent de l'homme, et ces messieurs se croiraient déshonorés s'ils oubliaient de graver dans le regard de Timon un trait qui n'y est pas. Méfiez-vous aussi de vos impressions; ne concluez pas du pamphlet au pamphlétaire; gardez-vous de vous créer suivant vos goûts une image de fantaisie qui ne manquerait pas de poésie en beau ot en laid, mais qui n'aurait rien de commun avec le vrai; venez plutôt avec moi faire une petite visite au monstre dans son antre ou au dieu dans son temple.

L'autre ou le temple est situé au troisième étage d'une belle maison de la place de la Madeleine; l'intérieur en est joli, propre, et même un peu coquet pour un pamphlétaire. Il y a là des livres, des tableaux, des canapés, des fauteuils, et tout un attirail de confort qui ne manquerait pas de poésie en beau ot en laid, mais qui n'aurait rien de commun avec le vrai; venez plutôt avec moi faire une petite visite au monstre dans son antre ou au dieu dans son temple.

Il achète lui-même ses livres à son libraire pour faire croire qu'ils se vendent? et autres propos épouvantables de même sorte.

Parlez à Timon de ses pamphlets, de la difficulté et du mérite littéraires de ces sortes de compositions, de la publicité retentissante de ses vingt éditions, de sa popularité, de sa puissance; répétez avec lui ce qui est vrai, sinon modeste, quo son style est tour-à-tour léger, grave, incisif, coloré, nerveux, piquant, joyeux, mordant, logique, (*) vous lui ferez plaisir; parlez-lui peu ou point d'un publiciste grave, savant, sérieux, qui s'appelle M. de Cormenin, il n'en a pas grand souci, et j'ai idée que je vais lui déplaire souverainement en me permettant de présenter ici son immense et beau travail sur le Droit administratif à son pamphlet sur les Impôts, et à bien d'autres. "Voyez pourtant ce que c'est que "le public, dit-il un jour à quelqu'un de ma "connaissance, j'avais soigné ce petit pamphlet "sur les Impôts d'une manière toute particulière; "re; c'est peut-être ce que j'ai fait de mieux: "eh bien! il n'a eu que trois ou quatre éditions; c'est à moi n'y rien comprendre."

Et ne vous étonnez pas trop de cet enthousiasme de Timon pour le pamphlet, sa bonne et forte lame, comme il dit; outre les jouissances de popularité que ce talent lui procure, songez qu'il lui est venu tard. Il avait quarante ans quand ce fils lui naquit; c'est presque un enfant de sa vieillesse, et vous savez, ce sont toujours ces enfants-là qu'on aime le mieux.

(A continuer.)

CORRESPONDANCE

MINISTERIELLE.

COPIE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. CARON A M. LA FONTAINE.

Mon cher ami,

Je me fais un devoir de vous écrire la substance d'une conversation que j'ai eue il y a quelque temps à Montréal, avec Mr. Draper, dans laquelle il m'a manifesté le désir de voir quelques-uns de nos amis se joindre à l'administration; voici ce dont il s'agit.

Dès l'éto dernier, M. Draper sans être aussi explicite qu'il l'a été cette fois, n'avait fait entendre qu'il serait bien flatté de voir quelques Canadiens-Français faire partie de l'Administration, autres que ceux qui y sont déjà. Il m'avait mentionné Morin comme un de ceux-là; et tout en me disant qu'il regardait comme impossible de vous y voir entrer vous-même, à raison des difficultés personnelles existant entre vous et le gouverneur, il me donna à comprendre qu'il y avait moyen de faire disparaître cet obstacle, en vous pourvoyant autrement. Quant à M. Baldwin, il parût être sous l'impression qu'il serait disposé à se retirer de lui-même, et semblait même avoir des informations sur le sujet. Je regardai tout cela comme de simples confidences que je devais garder pour moi, vu qu'il ne m'avait pas autorisé à les communiquer. Quelques jours avant mon départ pour Montréal, je reçus de lui une note me rappelant cette conversation et me priant de lui communiquer les difficultés que je voyais à un rapprochement, afin, disait-il, de s'assurer s'il n'y aurait pas moyens de les faire disparaître. Je lui répondis que devant aller à Montréal, je le verrais et lui ferais là ma réponse.

faire disparaître. Je lui répondis que devant aller à Montréal, je le verrais et lui ferais là ma réponse.

En effet l'ayant rencontré, après avoir fortement insisté sur les avantages que le public en général, et particulièrement la partie française de la population, retireraient d'avoir dans le Conseil du pays des personnes connaissant les besoins de tous et en état d'y pourvoir; après m'avoir représenté le tort que notre isolement causait au Bas-Canada en entier, mais plus particulièrement à notre portion de sa population, il m'a dit qu'il y avait des difficultés, mais qu'il fallait voir s'il n'y avait pas moyen de les surmonter. La première était de pourvoir de situations les nouveaux venus. Là-dessus il m'a dit que Mr. Viger serait facilement induit à se retirer et que Mr. Papineau ne demandait pas mieux: que c. deux situations devaient être remplies par des Canadiens-Français: il m'a paru désirer voir Morin Président du Conseil, mais à tout événement pour cette place, il voulait un Canadien. Il a parlé de la situation de Solliciteur-Général qui devait être occupée par un de notre origine, et qui, quoique ne faisant pas nominale-ment partie du ministère, n'en exerçait pas moins une grande influence sur la conduite des affaires. Il a aussi parlé de la situation d'un Assistant-Secrétaire qui fournirait à son homme des énonciations respectables et qui devait être rempli par quelqu'un ayant ou devant avoir un siège dans le Parlement. Voici à peu près tout ce qu'il pouvait offrir pour le moment à nos amis, qu'ils pourraient eux-mêmes ensuite travailler à faire leur part plus considérable.

Une autre difficulté qu'il a signalée était relative à vous-même. A votre sujet il a dit que rien ne lui serait plus de plaisir que de vous avoir pour collaborateur; mais que le gouverneur et vous ne pouvant vous rencontrer, il fallait renoncer à vous voir faire partie de l'Administration tant que Lord Metcalfe serait au pouvoir; mais qu'il serait injuste de sacrifier un homme de votre importance et de votre mérite; que vos amis seraient bien blâmables s'ils le faisaient, mais que l'on était prêt à faire disparaître cette difficulté en vous plaçant de manière à vous satisfaire. J'ai compris ou il m'a dit que l'intention était de vous mettre sur le Banc.

Quant à M. Baldwin, il n'en a pas dit grand chose; mais j'ai compris comme dans la première conversation dont je vous ai parlé, qu'il comptait qu'il se retirerait de lui-même. Il m'a dit qu'il y avait d'autres détails sur lesquels il était sûr que l'on pourrait s'entendre. Tout ceci m'a été dit avec permission de le communiquer, et même avec prière de faire tout ce qui dépendrait de moi pour effectuer un rapprochement et pour engager quelques-uns des nôtres à prendre dans le conseil les sièges que l'on pouvait faire vider pour le moment.

Je dois vous dire que je suis d'avis que l'état dans lequel nous sommes ne peut pas durer. Ce qu'on nous offre est peu de chose, mais ce pourrait être le commencement de quelque chose de mieux. Il est très possible que je voie mal les choses, mais il me semble que cette ouverture vaut bien la peine qu'on y réfléchisse; je vous la communique dans cette vue afin que vous y pensiez, avec liberté de la communiquer, mais la chose doit être faite avec discrétion.

Tout à vous, ED. CARON.

COPIE

Lettre de l'Hon. R. E. Caron, a M. La Fontaine. (Privée.)

Quebec, 8 Sept. 1845.

Mon cher ami

Vous recevrez avec la présente la lettre que je vous ai écrite hier bien à la hâte, mais qui contient pourtant un récit correct, en substance du moins, de ce qui s'est passé entre M. Draper et moi, et aussi un exposé succinct mais sincère de mes opinions présentes sur l'important sujet qui y a donné lieu. Quelque soit votre manière de voir les choses, que vos vues s'accordent ou non avec les miennes, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que les motifs que me font agir dans cette circonstance sont honnêtes et désintéressés.

Tout ce que je me suis proposé était de faire part à vous et à M. Morin, de l'ouverture qui m'avait été faite, bien déterminé à ne pas pousser la chose plus loin, si vous êtes d'avis que l'arrangement proposé ou tout autre qui pourrait mettre de nos gens au pouvoir, sont impossibles dans les circonstances. Si tel est le cas, je le regretterai sincèrement, mais je me résignerai et attendrai des circonstances plus favorables.

Quant à la partie de la transaction que vous regardez, je ne la mentionne seulement pas, étant d'avis que d'après votre position vous devez garder cette affaire comme s'il s'agissait d'un autre et que vous n'eussiez rien à y faire personnellement.

si la démarche entreprise était sans résultat, il serait mieux pour tout le monde que la chose restât entre nous. Ecrivez-moi au plutôt et dites moi ce que vous pensez qu'il serait à propos de faire.

Tout à vous, ED. CARON.

Lettre de M. La Fontaine à M. Caron.

Montréal, 10 Septembre 1846.

Mon cher ami,

Je m'empresse d'accuser la réception de votre lettre en date du 8, ainsi que de celle qui l'accompagnait. Ces lettres ne me sont parvenues que tard hier dans l'après-midi. Selon votre désir, je les ai communiquées à notre ami Morin.

En répondant à votre communication, je ne réponds que pour moi seul; et je le fais comme je l'eusse fait, si mon nom n'avait pas été mêlé à vos entretiens avec M. Draper.

Bien que la nature et le but de ces entretiens, en autant que j'y suis concerné, me justifieraient de m'abstenir d'exprimer une opinion, cependant, consultant votre désir, je dois au sentiment de l'amitié que je vous porte, de vous dire franchement ma pensée, mais seulement sur ceux des points de votre lettre, auxquels je me crois appelé à répondre.

Je dois d'abord vous faire remarquer que j'infère de la teneur de votre lettre, quoique cela n'y soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada doit être représenté dans l'Administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la province qui est en majorité dans la chambre d'assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada. Soit; et si c'est là votre opinion, il me semble qu'elle vous fournit les moyens d'offrir à M. Draper des raisons "fortes et irrésistibles" pour soutenir un avis que vous lui auriez donné en harmonie avec cette opinion. Ces raisons se présentent d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les énoncer en détail.

L'Administration actuelle, quant au Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la province? N'y a-t-il pas dans ce fait là seul une pensée d'injustice, d'oppression même.

La voie que j'ai prise M. Draper pour obtenir le résultat qu'il désire, me paraît être inconstitutionnelle. Personne n'est responsable de la démarche par suite de laquelle vous m'écrivez. Vous n'êtes pas chargé de réorganiser soit en tout, soit même en partie, l'Administration dont il est membre. Vous n'assumez aucune responsabilité. C'est ce qui au premier abord, m'a fait hésiter à vous faire part de mes opinions. S'il en eût été autrement, vous auriez eu le droit d'exiger d'un ami qu'il vous donnât son avis sur ce que vous auriez eu à faire, et en pareil cas je me serais fait un devoir de répondre à votre appel, sans omettre aucune partie de vos demandes, et sans crainte de compromettre qui ce soit.

Si donc aujourd'hui je réponde sur quelques points, vous devez croire que je ne le fais pas sans quelque hésitation.

Ce que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire? Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentants, ferait prévaloir cette assurance légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors, et alors seulement que vous pouvez vous flatter d'avoir dans une administration, pour faire usage de vos propres termes, "des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts."

Mais l'on vous dit: nous voulons seulement nous adjoindre quelques Canadiens comme Canadiens-français. De ce moment, ceux qui entrent ainsi au ministère y entrent non par suite d'un droit constitutionnel, non par l'action de l'opinion de leurs compatriotes, mais uniquement par suite de la faveur, du bon plaisir d'un gouverneur. De ce moment, l'expérience nous apprend, ils sont sans influence; ils ne sont plus des agents libres, ils ne sont que des instruments entre les mains de ce gouverneur, pour faire mal comme pour faire bien. S'ils ont quelque capacité et quelque talent, ils les font tous constamment servir à jeter la division parmi nous. D'un côté ils cessent bientôt de sentir le frein salutaire de l'opinion de leurs compatriotes; de l'autre, ils s'accoutument à ne consulter que leurs intérêts personnels et souvent même leurs passions. Ils

(*) Etudes sur les orateurs parlementaires, t. 2, p. 82.

(*) Lettres sur la liste civile, page 208.